



Info-délits – Juin 2019



Direction communication et relations avec les citoyens

Votre Gérant de sécurité :

Adjudant Christian Borloz
Centre Gendarmerie Mobile
Les Granges Neuves 2
1847 Rennaz
☎ 021 557 88 05
☎ 079 446 65 02
christian.borloz@vd.ch



Montpreveyres

Gendarmerie d'Oron-la-Ville :

☎ 021 557 86 21



Urgence : 117

Mai 2019

Date	Délit	Endroit	Type de lieu	Type de mode opératoire	Flag
Ve 17 / Sa 18	Vol d'un véhicule	Rue du Village	Vois publique	Dérobé une voiture	

Informations, conseils du mois

Statistiques 2018

Globalement, les infractions au Code pénal ont diminué de 4 % par rapport à 2017, confirmant la tendance amorcée il y a six ans. Les chiffres 2018 sont ainsi les plus bas enregistrés depuis 2009, année de la création de la statistique harmonisée. Les vols par effraction augmentent très légèrement de 1.6 % (5'917), alors que les dommages à la propriété baissent de 5 % (4'267). Les vols (sans les vols de véhicules) sont en diminution de 12 % (16'096). A relever la forte augmentation des escroqueries + 38 % (1'325), dont 69 % sont commises sur le net.

Toutes les statistiques 2018 de la criminalité et de la circulation peuvent être consultées sur le site police.vd.ch.



Le gérant de la sécurité de l'Est vaudois : Christian Borloz adj

**NETTOYAGES OU PEINTURE DE VOLETS, FACADES,
TOITS ET TERRASSES. ATTENTION AUX ARNAQUES !**

Des individus font du porte-à-porte et proposent, souvent de manière très insistante, d'effectuer des travaux d'entretien à des prix défiant toute concurrence. Depuis quelques temps et avec l'arrivée des beaux jours, ces personnes se déplacent régulièrement avec des voitures immatriculées en Suisse. Pour augmenter la tromperie, ils peuvent apposer sur leurs véhicules des panneaux magnétiques mentionnant les raisons sociales d'entreprises, souvent fictives.

Soyez vigilant envers ce démarchage et ce bien avant de donner votre accord pour l'exécution de tels travaux. En effet, sans devis, le montant est à régler immédiatement et de surcroît sans facture. Attention, sur leur manière de procéder car parfois, pendant le premier contact à la porte, un autre de ces individus commence déjà le « travail », ce qui peut gêner le propriétaire à tout refuser. C'est d'ailleurs un des arguments clés qu'ils aiment bien utiliser pour faire pression.

Dans la réalisation des travaux, ils utilisent des appareils à haute pression qui peuvent endommager la structure de la façade, voire arracher des tuiles. Le produit employé, vanté comme un produit de grande qualité, est souvent dilué depuis des lustres. A forte teneur en eau de javel, il peut détruire irrémédiablement la végétation avoisinante et blanchir les dalles. De plus, il s'évacue dans les conduites des eaux claires.

Nous vous recommandons donc de ne pas donner suite aux propositions de ces entreprises, sachant que la bienfaisance des travaux ne correspondra pas à vos attentes.

Gardez les bons réflexes !

- Refusez catégoriquement tout travail que vous n'avez pas demandé. Lors d'un réel besoin de rénovations ou de nettoyages, prenez contact avec une société locale.
- Demandez une carte de visite à la personne ou photographiez celle qu'il vous présentera (peut-être) rapidement.
- Relevez un maximum d'informations sur le véhicule (plaque, marque, type, couleur, raison sociale apposée).
- Ne versez surtout pas d'acompte !!!
- Mais surtout : **AVISEZ IMMEDIATEMENT LE 117.**



Le gérant de la sécurité de l'Est vaudois, Ch. Borloz adj

Abonnez-vous et soyez au courant des dernières actualités de la Police Cantonale en matière de prévention et de sécurité

<https://www.facebook.com/policevd>

<https://twitter.com/policevaudoise>

<https://www.youtube.com/user/policeVD>

<https://instagram.com/policevd/>